

Vous êtes étudiante ou étudiant au doctorat en travail social? La Bourse La Personnelle 2013–2014 est pour vous!



Dans le but de valoriser l'appartenance des diplômés en travail social à leur ordre professionnel, l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec est heureux d'attribuer aux étudiants au doctorat en travail social une bourse de 1000 \$ de même qu'une bourse supplémentaire de 500 \$ gracieusement offerte par *La Personnelle*, assurances générales, ainsi qu'une adhésion gratuite à l'OTSTCFQ pour une période de deux ans.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être membre de l'Ordre
- Être étudiant en cours de doctorat en travail social
- Être étudiant en cours de doctorat dans un domaine autre que le travail social, mais dont le sujet de la thèse contribue à l'avancement de la profession
- Avoir complété la scolarité préparatoire au dépôt du projet de thèse

PROCÉDURES

Les candidats éligibles devront fournir à l'Ordre, avant le 7 mars 2014 :

- Un texte d'un maximum de 5 000 mots à double interligne, pouvant servir d'article, expliquant en quoi le sujet de recherche de la thèse est en lien avec les enjeux actuels du travail social (complexité des problématiques, politiques sociales, distribution des services, identité professionnelle, formation, etc.) et comment ce dernier contribue à l'avancement des connaissances théoriques. Ce texte doit aussi faire état de l'apport de l'objet de recherche pour la pratique. Le texte sera soumis à la revue *Intervention* et devra répondre à la politique éditoriale de celle-ci.
- Un bref curriculum vitae (1 page maximum)
- Une photocopie du plus récent relevé de notes (ne pas inclure de lettre de recommandation)

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Établir et faire ressortir clairement le lien entre l'objet de la thèse et les enjeux actuels du travail social
- Démontrer en quoi la thèse contribuera à faire avancer les connaissances en travail social
- Illustrer de façon évidente la contribution de la thèse à l'amélioration des pratiques en travail social
- Répondre aux normes de rédaction de la revue *Intervention* sur les plans de la structure du texte, de la clarté, de la qualité du français et des règles de bibliographie (disponible sur demande à l'Ordre)

COMITÉ DE SÉLECTION

Avec la collaboration des membres du comité de la revue *Intervention*, le comité de sélection rendra sa décision après délibération. La Bourse *La Personnelle* ainsi que celle de l'OTSTCFQ seront remises lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre, à l'occasion des Journées annuelles de formation continue, à Québec, les 12 et 13 juin prochain.

PRIX DÉCERNÉS

- Une bourse de 500 \$ décernée par *La Personnelle*, assurances générales
- Une bourse de 1000 \$ décernée par l'OTSTCFQ
- Une adhésion gratuite de deux (2) ans à l'OTSTCFQ, incluant les frais d'étude de dossier
Le texte choisi sera publié dans la revue *Intervention*

VOS DOCUMENTS DEVRONT ÊTRE ACHÉMINÉS AVANT LE 7 MARS 2014 ADRESSÉS COMME SUIT :

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

Comité de sélection – Bourse *La Personnelle*

255, boulevard Crémazie Est, bureau 520

Montréal QC H2M 1M2

Par courrier électronique : itessier@otstcfq.org

Par télécopie : 514 731-6785

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Isabelle Tessier
Secrétaire à la direction des communications de l'OTSTCFQ
514 731-3925, poste 225 ou sans frais au 1-888-731-9420
Visitez le site Internet de l'Ordre : www.otstcfq.org